

Rien n'est gagné pour les crèches

ENFANCE • Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches fribourgeoises réagit au bilan positif tiré par l'Etat de la première année de la loi sur l'accueil. Tout n'est pas si rose.

PROPOS RECUEILLIS PAR

OLIVIER WYSER

La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour porte ses fruits, un an après son entrée en vigueur. C'est en substance ce que déclarait lundi dernier la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé et des affaires sociales (DSAS). L'Etat se félicite notamment de la création de 112 places de crèche à plein temps dans le canton de Fribourg. Un bilan qui, s'il n'est pas mauvais, reste insuffisant pour Annette Wicht, secrétaire générale de la Fédération des crèches fribourgeoises. Selon elle, Fribourg peut mieux faire et la partie est encore loin d'être

La nouvelle loi a permis la création de 112 nouvelles places de crèche. C'est déjà un bon résultat, non?

Annette Wicht: C'est une augmentation sensiblement supérieure aux années précédentes, mais largement insuffisante. Largement insuffisante, parce qu'il y a encore des listes d'attente énormes dans bon nombre de structures d'accueil du canton, notamment en ville de Fribourg où il y a entre 50 et 100 familles en attente d'une place de crèche.

Combien de temps peut durer cette attente?

Certaines familles ont attendu jusqu'à dix-huit mois pour avoir une place en ville de Fribourg. Les familles s'inscrivent quand la maman est enceinte d'un ou deux mois. Mais maintenant on observe des mères qui s'inscrivent sans être enceintes. Les responsables de crèches sont sursollicités et les parents sont presque parfois dans la détresse car ils ne savent pas comment organiser la garde de leur enfant. Je connais une famille qui habite Fribourg et qui place son enfant dans une crèche à Romont, et les parents ne travaillent pas du tout à Romont.

La situation est-elle identique dans chaque district?

Les besoins ne sont pas les mêmes dans chaque district. Une des difficultés de la loi est que les comrevanche, cela se gâte lorsqu'il faut créer les places car cela implique des dépenses importantes.

Il y a pourtant des aides fédérales? Fribourg n'en a justement pas beaucoup profité, comparativement à certains cantons. Dans notre canton, 494 places ont pu être créées avec les aides financières fédérales, contre 2955 dans le canton de Vaud, 2167 à Genève et 716 à Neuchâtel. Il ne suffit pas de créer des places mais il faut aussi les financer à long terme. Et ça, c'est les communes qui doivent l'assumer. Il faut une véritable volonté dans

les communes pour créer des

Qu'est-ce qui freine les

C'est une question de choix politiques: où une commune va-telle investir. Pour une petite commune, une crèche peut vite coûter cher.

Pourtant le canton aussi soutient financièrement les structures?

Nous voulions, avant l'adoption de la loi, que l'Etat verse 30% du coût, et pas 10% comme c'est le cas. Justement pour décharger un peu les communes aussi, et pas seulement les parents.

Selon vous, l'Etat ne stimule pas suffisamment la création de nouvelles crèches?

Il n'a pas décidé de s'engager suffisamment. Nous demandions un tiers des coûts et ce n'est pas passé devant le Grand Conseil.

Concrètement, combien manque-t-il de places de crèche dans le canton?

Une étude a été faite avant la loi et a évalué que 51% des familles ont besoin d'un accueil, dont 16% pour l'accueil familial de jour et 35% pour les crèches. En 2011, il y avait 16000 enfants entre zéro et quatre ans. Si on compte qu'une place de crèche permet d'accueillir 2,5 enfants, il faudrait 2240 places. L'Etat a évalué le besoin à 1500 places d'ici la fin 2014, soit environ 200 places de plus qu'aujourd'hui. On est donc loin du compte.

Un autre objectif de la loi est de rendre l'offre plus accessible financièrement. Qu'en est-il?

L'entier de l'aide cantonale est rémunes sont tenues d'évaluer les percuté sur les parents pour la dibesoins, ce qui semble être fait. En minution du tarif aux parents. Cela dit, les tarifs sont très disparates dans le canton. On peut



district à un autre. Les tarifs de la Sarine sont globalement plus bas que dans les autres districts. La Singine est, quant à elle, en queue de peloton des dépenses pour la petite enfance.

Vous avez un exemple?

Une famille avec un revenu brut mensuel de 10000 francs paiera 56 francs par jour dans la crèche la plus favorable et 105 francs dans la plus chère du canton. Pour une autre famille avec 6000 francs de revenu brut, l'écart entre le prix le payer du simple au double d'un plus bas et le plus élevé va même

du simple au triple, de 21 francs à 68 francs par jour. Ces différences sont dues à l'importance du subventionnement communal. Ce que les communes ne financent pas, ce sont les parents qui le paient.

Pourtant la loi prévoit des tarifs

Oui, ces tarifs sont une condition à l'obtention de l'aide de l'Etat. Mais comme ils n'étaient pas prêts au moment de l'entrée en vigueur de la loi, les aides ont été versées sans qu'il n'y ait de vérification. Ces ta-

rifs ne sont d'ailleurs pas encore publiés, ni appliqués.

La loi change-t-elle également la donne pour les crèches et leur organisation?

Pour obtenir les 10% d'aides de l'Etat qui se répercutent ensuite sur les tarifs aux parents, il y a une énorme paperasse. Il y a beaucoup de questionnaires à remplir, de données à fournir. C'est normal de vérifier, mais ça demande un travail administratif important et c'est aussi des coûts supplémentaires. I

ROSSENS

Une collision fait 3 blessés

NICOLE RÜTTIMANN

Une collision en chaîne s'est produite mercredi vers 7h30 sur l'autoroute A12 à Rossens. Trois personnes ont été légèrement blessées. Un automobiliste de 48 ans circulait sur l'A12, de Bulle en direction de Matran. A Rossens, à la hauteur de l'entrée d'autoroute, son véhicule a percuté une petite voiture conduite par un homme du même âge, qui avait ralenti.

A la suite du choc, ce véhicule a percuté une autre voiture conduite par un homme de 19 ans, qui avait aussi freiné pour laisser une voiture grise s'engager sur l'autoroute. Au même moment, un automobiliste de 26 ans, a freiné afin d'éviter une collision avec une jeep noire devant lui, a dévié de sa trajectoire et heurté la berme centrale puis la jeep avec son rétroviseur. Celle-ci a continué sa route. Légèrement blessé, le conducteur de 26 ans et le premier automobiliste de 48 ans ainsi que son passager de 30 ans se sont rendus à l'hôpital.

La voie de droite a été fermée pendant 1h45. Les conducteurs de la voiture grise et de la jeep noire ou tout autre témoin sont priés de contacter la police cantonale au 026 305 20 20. I

EN BREF

UNE PÉTITION POUR SAUVER LA POSTE

MARLY A la suite de l'annonce de la fermeture de la poste de Marly 2 Grand-Pré, le Parti socialiste de la commune lance une pétition. Elle demande à La Poste de revenir sur sa décision et relève que la zone de Marly Grand-Pré doit se développer dans le futur. «La Poste a une responsabilité comme service public. Elle ne peut pas tout fermer sous prétexte d'un manque de rentabilité qui reste d'ailleurs à vérifier», peut-on lire dans le communiqué. La récolte de signatures court jusqu'à la fin mars et la pétition sera remise début avril à la conseillère fédérale Doris Leuthard. OW

MÉMENTO

> «NÉ POUR LIRE» activité pour parents et enfants dès la naissance et jusqu'à 4 ans. Bibliothèque régionale Avry, 16-18 h. > MÉNOPAUSE informations données par Tatjana Barras-Kubski et Marianne Rolle. Espacefemmes rue Hans-Fries samedi 9h30-16h30. Inscriptions aujourd'hui: 0264245924

AVRY

Le plan d'aménagement prévoit 800 nouveaux habitants

Il y avait foule mercredi soir à l'Auberge d'Avry-Rosé pour découvrir les grandes lignes du nouveau plan d'aménagement local (PAL). Une centaine de personnes ont fait le déplacement, à la plus grande surprise - «agréable» - des autorités locales qui ont dû faire ouvrir la grande salle pour accueillir tout ce monde. «Il est vrai que c'est un tournant important pour la communes», souligne le syndic Benoît Piller. En effet, le PAL réorganise les différentes zones de la commune. Un seul mot d'ordre: mieux maîtriser l'aménagement... Et deux grands principes: densifier le territoire et créer des zones à bâtir là où la desserte en transports publics est bonne.



Proximité de l'autoroute, écoles, commerces: la commune d'Avry devrait attirer de nombreux nouveaux habitants d'ici quinze ans. VINCENT MURITH-A

La principale modification du tissu communal est l'extension de trois nouvelles zones à bâtir. La plus grande de ces zones se situe sur le haut du secteur des Agges. Elle permettra notamment la construction d'habitations grou-

pées. La deuxième zone se trouve au bas du secteur Marie-Favre et la troisième est une bande de terrain aux Fontanettes, dont un côté jouxte la route cantonale. A noter que les indices d'utilisation du sol ont changé avec l'entrée en

vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. «On ne construit plus aujourd'hui des maisons individuelles comme dans les années 1970. Les objectifs de densification nécessitent la

construction d'habitations goupées ou de petits immeubles», rappelle le syndic.

Avec ces trois nouvelles zones à bâtir, la commune d'Avry pourrait potentiellement voir arriver sur son sol environ 800 nouveaux habitants. La commune compte actuellement 1770 habitants. Le Conseil communal aurait pu justifier auprès du canton de plus grandes zones à bâtir, mais il a préféré un développement maîtrisé. La nouvelle école, actuellement en cours de construction, est d'ailleurs prévue pour faire face à l'arrivée de nouveaux élèves. Par ailleurs plusieurs zones agricoles situées au cœur ou à proximité des zones construites pourront changer d'affectation si le besoin de terrain constructible devait se faire sentir.

Le PAL sera tout prochainement mis à l'enquête publique. Les gens qui le souhaitent peuvent le consulter au bureau communal lors des heures d'ouverture. Il sera également disponible sur le site internet de la commune. D'autre part, au début du mois de mars, les citoyens auront la possibilité par deux fois de venir poser leurs questions relatives au plan d'aménagement à l'urbaniste et au Conseil communal qui se tiendront à disposition. Ces rencontres se feront sur rendez-vous. Il faudra donc s'adresser à l'administration communale. I